

Moscou devra choisir entre le beurre et les canons

OPINION



JOSEPH BORRELL
HAUT REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE
POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Depuis que la Russie a délibérément violé la légalité internationale en envahissant l'Ukraine, l'Union européenne a adopté six paquets de sanctions contre Moscou. Nos mesures ciblent désormais près de 1200 personnes et 98 entités en Russie ainsi qu'un nombre conséquent de secteurs de l'économie russe. Ces sanctions ont été adoptées de façon coordonnée avec les membres du G7. Leur efficacité est renforcée par le fait que plus de quarante autres pays (dont des pays traditionnellement neutres) les ont adoptées ou ont pris des mesures similaires.

D'ici la fin de l'année 2022, nous aurons réduit de 90% nos importations de pétrole russe et nous diminuons rapidement nos importations de gaz. Ces décisions nous dégagent progressivement d'une dépendance qui a inhibé longtemps nos choix politiques face à l'agressivité de Vladimir Poutine. Celui-ci a probablement cru que l'Europe n'oserait pas s'engager dans la voie des sanctions du fait de sa dépendance énergétique. Parmi les nombreuses erreurs d'appréciation commises par le régime russe dans ce conflit, celle-ci n'est pas la moindre. Certes, cette désintoxication rapide de l'énergie russe engendre aussi des difficultés sérieuses pour de nombreux pays de l'Union et pour plusieurs secteurs d'activité. Mais c'est le prix à payer pour défendre nos démocraties et le droit international et nous prenons les mesures nécessaires pour faire face à ces problèmes de façon solidaire.

Soit, diront certains, mais ces sanctions affectent-elles au moins vraiment l'économie russe? La réponse est oui. Car si la Russie exporte beaucoup de matières pre-

mières, elle est contrainte aussi d'importer de nombreux produits à forte valeur ajoutée qu'elle ne fabrique pas. Pour l'ensemble des technologies avancées, elle dépend à 45% de l'Europe et à 21% des États-Unis, contre seulement 11% de la Chine. Dans le domaine militaire, crucial dans le contexte de la guerre en Ukraine, les sanctions limitent la capacité russe à produire des missiles de précision comme les Iskander ou les KH 101. La quasi-totalité des constructeurs automobiles étrangers ont aussi décidé de se retirer de Russie et les rares voitures produites par les constructeurs russes seront vendues sans airbag ni boîte automatique.

L'industrie pétrolière souffre non seulement du départ des opérateurs étrangers mais aussi de la difficulté à accéder à des technologies avancées comme le forage horizontal. La capacité de l'industrie russe à mettre en exploitation de nouveaux puits sera probablement limitée. Enfin, pour assurer le trafic aérien, la Russie devra retirer de la circulation une majorité de ses avions afin de récupérer les pièces détachées indispensables pour permettre aux avions de voler. A cela s'ajoutent la perte d'accès aux marchés financiers, la coupure avec les grands réseaux de recherche mondiaux et une fuite massive des cerveaux.

Quant à l'alternative qu'offrirait la Chine pour l'économie russe, elle demeure en réalité limitée, notamment pour les produits de haute technologie. Jusqu'ici le gouvernement de Pékin, très dépendant de ses exportations vers les pays développés, n'a pas en effet, pour l'essentiel, permis à la Russie de contourner les sanctions occidentales. Les exportations chinoises vers la Russie ont diminué dans des proportions comparables à celles des pays occidentaux.

Ces impacts significatifs et croissants conduiront-ils Vladimir Poutine à modifier ses calculs stratégiques? Sans doute pas dans l'immédiat: ses actions ne sont pas guidées au premier chef par une logique économique. En l'obligeant à choisir entre le beurre et les canons, les sanctions l'enferment cependant dans un état qui progressivement se resserre.

Reste l'impact de ces sanctions sur les pays tiers et notamment africains, qui dépendent du blé et des engrais russes et ukrainiens. Les responsabilités dans la crise alimentaire sont claires: nos sanctions ne ciblent nullement les exportations de blé ou d'engrais russes alors que l'Ukraine est, elle, empêchée d'exporter son blé par le blocus de la mer Noire et les destructions entraînées par

l'agression russe. Si certaines difficultés potentielles liées à nos sanctions devaient se concrétiser, nous sommes prêts à mettre en place les dispositifs adéquats pour y répondre. J'en ai informé mes homologues africains tout en leur demandant de pas être dupes des contrevérités des autorités russes au sujet de nos sanctions.

La vraie réponse aux difficultés rencontrées sur les marchés mondiaux de l'énergie et de l'alimentation, c'est la fin de la guerre. Celle-ci ne peut pas passer par l'acceptation du diktat russe mais par le retrait de la Russie d'Ukraine. Le respect de l'intégrité territoriale des États et le non-recours à la force ne sont pas des principes occidentaux ou européens. Ils sont au fondement de tout le droit international. La Russie les piétine allègrement. Accepter une telle violation ouvrirait la porte à la loi de la jungle à l'échelle mondiale.

Contrairement à ce que nous pensions avec une certaine naïveté il y a quelques années encore, l'interdépendance économique n'implique pas mécaniquement une pacification des relations internationales. C'est pourquoi le passage à une Europe-puissance, que j'appelle de mes vœux depuis le début de mon mandat, est un impératif. Face à l'invasion de l'Ukraine, nous avons commencé à passer de l'intention à l'action en montrant que, quand on la provoque, l'Europe sait répondre. Comme nous ne voulons pas entrer en guerre avec la Russie, les sanctions économiques forment aujourd'hui le cœur de cette réponse. Elles commencent déjà à faire sentir leurs effets et elles le feront davantage encore au cours des prochains mois. ■

Accord-cadre: le Conseil fédéral a fait fausse route

INCIDENCES



FRANÇOIS NORDMANN

Le Conseil fédéral et la Commission européenne ont reçu le 15 juin dernier un courrier assez sec des organisations fédérales de l'économie suisse et européenne (Business Europe, Economie-suisse et Union patronale), leur demandant d'accéder les pourparlers entre la Suisse et l'Union européenne. Elles attirent leur attention sur les conséquences de l'exclusion de la Suisse du programme Horizon Europe pour la recherche et l'innovation.

Le 25 juin dernier, M. Ignazio Cassis, président de la Confédération, répondait indirectement à ces plaintes lors de l'assemblée des délégués du Parti libéral-radical réunie à Andermatt. Il a d'abord rappelé les circonstances qui ont amené le Conseil fédéral à rejeter l'accord institutionnel le 26 mai 2021: «Le pas à franchir était trop grand, les concessions attendues de la part de la Suisse, disproportionnées», a-t-il déclaré. «Les organisations et associations qui écrivent des lettres n'ont en vue que leur intérêt propre, guère l'intérêt général, et se gardent d'indiquer comment résoudre notre problème avec l'UE», a-t-il dit en substance. Et d'ajouter: loin de contribuer à la solution, ces organisations deviennent une partie du problème. Le parlement a lui aussi des exigences irréalistes.

Le Conseil fédéral reproche aux organisations de l'économie de ne pas s'exprimer sur la voie à suivre pour atteindre l'objectif – ce qui n'est pas leur rôle, mais bien celui du Conseil fédéral, à qui il incombe de mener les discussions en suspens depuis 2019 et dont on croyait s'être débarrassé. En écartant l'accord institutionnel pour n'en retenir bon gré mal gré que certains éléments, le Conseil fédéral a fait fausse route. Il n'y aura pas de négociation substantielle sur un nouvel accord tant que la base institutionnelle n'est pas agréée. C'est dans le détail de ces mesures que l'on pourra constater s'il existe assez de flexibilité de part et d'autre pour poursuivre l'exercice. Feu l'accord institutionnel était le fruit de tels compromis. Le rejet des appels de l'économie privée suisse et européenne n'est pas de bon augure.

Préalablement à l'ouverture de nouvelles négociations souhaitées par la Suisse, il faut bien en passer par la clarification des questions laissées en suspens depuis 2019 et dont on croyait s'être débarrassé. En écartant l'accord institutionnel pour n'en retenir bon gré mal gré que certains éléments, le Conseil fédéral a fait fausse route. Il n'y aura pas de négociation substantielle sur un nouvel accord tant que la base institutionnelle n'est pas agréée. C'est dans le détail de ces mesures que l'on pourra constater s'il existe assez de flexibilité de part et d'autre pour poursuivre l'exercice. Feu l'accord institutionnel était le fruit de tels compromis. Le rejet des appels de l'économie privée suisse et européenne n'est pas de bon augure.

L'Union européenne ne veut plus des relations bilatérales avec la Suisse telles qu'elles étaient ni telles que la Suisse se les imagine. Elle est disposée à laisser la Suisse accéder à certaines parties de son marché intérieur, à condition que les accords bilatéraux y relatifs soient encadrés par des procédures juridiques contraignantes. Elle tient le couteau par le manche: le rapport de force lui est favorable, la Suisse est un partenaire fiable mais son poids dans les échanges n'est pas déterminant. Gardienne des institutions, la Commission bénéficie de l'appui des États membres quand elle édicte des règles de gestion loyale et équitable du marché ou qu'elle défend les prérogatives de la Cour de justice de l'UE. Elle n'a pas dévié de son objectif depuis douze ans.

L'accord jeté aux orties offrait une voie équilibrée et largement concertée pour y parvenir. La Suisse l'a refusé sans présenter de solution alternative valable. Et aujourd'hui, elle a préparé un paquet mixte, combinant des accords d'accès au marché avec de légères clauses institutionnelles. La démarche n'a de chances d'aboutir que si l'on tient compte aussi des intérêts de l'Union, avec laquelle les relations seront toujours asymétriques. On doit encore préparer l'opinion publique aux concessions et aux avancées qui permettront de lever les incertitudes actuelles et l'insécurité juridique qui en découle pour les opérateurs du marché.

Pour l'heure on paraît tourner en rond. Va-t-on soumettre les pourparlers exploratoires avec la Commission à la même érosion lente que celle qui frappe les actuels accords sectoriels bilatéraux? ■

Les secondos en Suisse surpassent leurs parents en termes d'éducation

OPINION



PHILIPPE WANNIER
PROFESSEUR À L'INSTITUT DE DÉMOGRAPHIE ET SOCIOÉCONOMIE, UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La mobilité intergénérationnelle des enfants de migrants est élevée pour les Espagnols et les Français, plus faible pour les ressortissants de Macédoine et du Kosovo

L'immigration étrangère en Suisse a été marquée, dès les années 1970, par une durée de séjour allongée qui remplaçait la politique de rotation de la main-d'œuvre de l'après-guerre. Ce nouveau régime donnait naissance à une génération d'enfants de migrants, les secondos. Issus de familles faiblement qualifiées, ces jeunes ont dû faire face à différentes barrières – linguistiques, culturelles ou discriminatoires –, et mobiliser un effort important pour accéder à un statut plus élevé que celui de la génération des parents. Mais cet investissement scolaire a été encouragé par le fait qu'il représentait pour les enfants de familles ouvrières un moyen de sortir d'une situation défavorable.

Aujourd'hui, dans le contexte d'une diversification des flux migratoires, la capacité d'obtenir une formation supérieure à celle des parents d'une part fait référence à l'intégration structurelle, c'est-à-dire l'aptitude de s'adapter au système de formation suisse. D'autre part, elle soulève la question de l'égalité des chances et donc de la possibilité offerte par la société d'accueil, quelle que soit l'origine sociale ou nationale de l'enfant, de réussir une formation post-obligatoire. A ce propos, des données nouvellement disponibles permettent de comparer le niveau de formation des secondos vivant en Suisse et âgés de 25 à 44 ans avec celui des parents, et de

documenter la mobilité intergénérationnelle d'un point de vue de la formation achevée.*

Ces données indiquent que dans les familles migrantes faiblement qualifiées (donc sans formation post-obligatoire), la mobilité ascendante concerne près de 90% des secondos: 32% d'entre eux atteignent le niveau tertiaire, et 57% le niveau secondaire II. Cette mobilité ascendante est semblable à celle mesurée chez les enfants nés en Suisse. Pour les secondos dont le parent a achevé un niveau secondaire II, près de la moitié (46%) présentent une mobilité ascendante (niveau tertiaire), une proportion identique à celle obser-

née chez les natifs. Enfin, parmi les parents primo-migrants de niveau tertiaire, 68% des enfants atteignent le même niveau, une proportion plus élevée que chez les natifs (63%). Dans ce groupe, la mobilité descendante est une situation minoritaire et concerne essentiellement un passage au secondaire II.

D'une manière générale, la mobilité intergénérationnelle des enfants de migrants est semblable à celle des enfants de natifs. En allant plus dans les détails, on peut observer qu'elle est élevée pour les Espagnols et les Français, comparativement aux autres groupes d'étrangers. Elle est plus faible pour les ressortis-

sants de Macédoine et du Kosovo, les deux groupes observant la plus forte immobilité.

Ces résultats apportent une information utile pour les politiques d'intégration, notamment en milieu scolaire. Les variations observées en fonction de l'origine peuvent être liées à différents facteurs. D'une part, l'ancienneté du flux migratoire: arrivées plus récemment en Suisse, les familles originaires des Balkans se caractérisent ainsi par des difficultés accrues pendant la scolarisation de leur enfant, comparativement à d'autres nationalités. Ces difficultés peuvent être liées à de plus faibles capacités d'aider l'enfant engagé dans une scolarité différente de celle du pays d'origine, mais aussi à des aspects en lien avec des pratiques discriminatoires et au coût pour la famille d'une formation qui se prolonge.

Afin d'éviter l'émergence de minorités défavorisées, qui resteraient cantonnées dans des activités faiblement qualifiées, il est important de vérifier que le système scolaire offre à chacune et chacun, quelle que soit l'origine, les mêmes chances de réussite. Les résultats obtenus suggèrent que des adaptations allant dans ce sens sont toujours nécessaires. ■

* Voir P. Wannier, «La mobilité éducative des secondos en Suisse», Social Change in Switzerland, No 30, juillet 2022, www.socialchangeswitzerland.ch